

English | français

SIGNATURE FLIGHT SUPPORT SURVEY PROMOTION OFFICIAL RULES

NO PURCHASE NECESSARY TO ENTER, WIN OR CLAIM A PRIZE. A PURCHASE or payment WILL NOT INCREASE AN ENTRANT’S CHANCES OF WINNING.

OPEN ONLY TO ELIGIBLE LEGAL RESIDENTS OF THE FIFTY (50) UNITED STATES, THE DISTRICT OF COLUMBIA, AND CANADA WHO ARE AT LEAST EIGHTEEN (18) YEARS OLD OR THE AGE OF MAJORITY IN THEIR PLACE, PROVINCE OR TERRITORY OF RESIDENCE AT THE TIME OF ENTRY.

VOID WHERE PROHIBITED OR RESTRICTED BY LAW.

The Signature Flight Support Survey Promotion (“Promotion”) is sponsored by Signature Flight Support LLC (“Sponsor”), 13485 Veterans Way, Suite 600, Orlando, FL 32827, and is administered by Prize Logic, LLC (“Administrator”), 25200 Telegraph Road, Suite 405, Southfield, MI 48033, USA.

- 1. PROMOTION TIMING:** The Promotion begins on February 18, 2020 at 12:00 PM (noon) Eastern Time (“ET”) and ends on December 31, 2020 at 11:59:59 PM ET (“Promotion Period”) and consists of eleven (11) entry periods (each an “Entry Period”) as outlined in the chart below:

Entry Period	Start Date and Time	End Date at 11:59:59 PM ET	Mail-In Post-Marked By Date	Mail-In Received By Date	Approximate Drawing Date
1	February 18, 2020 at 12:00 AM ET	February 29, 2020	February 29, 2020	March 10, 2020	March 11, 2020
2	March 1, 2020 at 12:00 AM ET	March 31, 2020	March 31, 2020	April 10, 2020	April 13, 2020
3	April 1, 2020 at 12:00 AM ET	April 30, 2020	April 30, 2020	May 11, 2020	May 12, 2020
4	May 1, 2020 at 12:00 AM ET	May 31, 2020	June 1, 2020	June 10, 2020	June 11, 2020
5	June 1, 2020 at 12:00 AM ET	June 30, 2020	June 30, 2020	July 10, 2020	July 13, 2020
6	July 1, 2020 at 12:00 AM ET	July 31, 2020	July 31, 2020	August 10, 2020	August 11, 2020
7	August 1, 2020 at 12:00 AM ET	August 31, 2020	August 31, 2020	September 10, 2020	September 11, 2020
8	September 1, 2020 at 12:00 AM ET	September 30, 2020	September 30, 2020	October 10, 2020	October 12, 2020
9	October 1, 2020 at 12:00 AM ET	October 31, 2020	October 31, 2020	November 10, 2020	November 11, 2020

10	November 1, 2020 at 12:00 AM ET	November 30, 2020	November 30, 2020	December 10, 2020	December 11, 2020
11	December 1, 2020 at 12:00 AM ET	December 31, 2020	December 31, 2020	January 11, 2021	January 12, 2021

Non-winning entries will **not** carry forward into subsequent Entry Period drawings. The Administrator’s computer is the Promotions’ official clock.

2. ELIGIBILITY: The Promotion is offered only to legal residents of the fifty (50) United States, the District of Columbia, and Canada only who are at least eighteen (18) years of age or the age of majority in their place, province or territory of residence at the time of entry. Employees, officers, directors, representatives, and agents of Sponsor, Administrator, and each of their respective parent companies, subsidiaries, affiliates, advertising and promotion agencies (collectively, “Promotion Entities”) and each of their immediate family members (e.g., spouse, parent, child, sibling, and their respective spouses and the “steps” of each, regardless of where they reside) and persons living in the same household of each, whether or not related, are not eligible to enter or win. All applicable federal, state, provincial, territorial, and local laws and regulations apply. Void where prohibited or restricted by law. Participation constitutes entrant’s full and unconditional agreement to these Official Rules and Sponsor and Administrator’s decisions, which are final and binding in all matters related to the Promotion. Winning a prize is contingent upon fulfilling all requirements set forth herein. All entries become the sole and exclusive property of the Sponsor and receipt of entries will not be acknowledged or returned. For purposes of the Promotion, an entrant’s residential address and e-mail address will be the physical address and e-mail address submitted at the time of entry. Entrants will not be allowed to change their physical address or e-mail address.

3. HOW TO ENTER THE PROMOTION: There are two (2) ways to enter the Promotion:

A. Make a Purchase and Get a Code: During the Promotion Period, an eligible entrant may purchase any products or services from a Signature Flight Support F.B.O. location (“Qualifying Purchase”) and receive a code (“Code”) on his/her invoice. If entrant is a loyalty member and is opted-in to received marketing e-mails from Sponsor, entrant will receive an e-mail (“E-mail Invitation”) inviting entrant to participate. Entrant may then either visit www.signatureflight.com/survey (“Website”) or follow the links and instructions in the E-mail Invitation. If it is the entrant’s first visit to the Website, then he/she must complete and submit the registration form by providing the information requested by Sponsor including, but not limited to: e-mail address, complete first and last name, daytime phone number, date of birth, and agree to these Official Rules. If entrant did not receive an E-mail Invitation, entrant must also enter the Code from his/her Qualifying Purchase invoice. Upon subsequent visits, entrant will only need to enter his/her email address. Entrant must then follow the links and instructions to complete a survey. After submitting the required information and completing a survey, entrant will automatically receive one (1) entry into the applicable Entry Period.

B. Mail-In Without Making a Purchase: To earn an entry without making a purchase, an entrant may hand-write his/her complete name (no initials), valid e-mail address, street address (P.O. Boxes not accepted), city, state/province/territory, ZIP/Postal Code, telephone number, and date of birth (MM/DD/YYYY), on a 3½"x5" card (“Mail-In Entry”) and mail it (in an outer mailing envelope) with sufficient postage to Signature Flight Support Survey Promotion, PO Box 251328, West Bloomfield, MI 48325. A Mail-In Entry

is worth one (1) entry. An entrant may mail-in four (4) times during per Entry Period. Following this method of entry, an entrant will receive one (1) entry into the applicable Entry Period.

All Mail-In Entries must be postmarked by and received by the respective date indicated in the chart above in Section 1. Mail-In Entries must be legibly hand-written. Mechanical reproductions, postage-due, and Mail-In Entries sent in excess of the entry limits set forth below will not be accepted. Mail-In Entries received without a verifiable and legible return address will be deemed incomplete and not valid entries.

Limit: Regardless of method of entry, an entrant will receive no more than four (4) entries per Entry Period. If more than the stated number of entries are received from the same person, telephone number and/or e-mail address, the entries may, at the Sponsor's sole discretion, be disqualified. Entrants are prohibited from using more than one (1) e-mail address or multiple identities. If it is found or suspected that an entrant is using more than one e-mail address or multiple identities to participate in the Promotion, then that entrant, in Sponsor's sole discretion, may be disqualified and not be eligible to win a prize. Subsequent attempts made by the same individual to submit multiple entries by using multiple or false contact information, accounts or otherwise may result in the entrant being disqualified. Entries generated by a script, computer programs, macro, programmed, robotic or other automated means are void and may be disqualified. Entries that are in excess of the stated limits, incomplete, illegible, corrupted, damaged, destroyed, forged, false, lost, late or misdirected, deceptive or otherwise not in compliance with the Official Rules may be disqualified from the Sweepstakes at Sponsor's sole and absolute discretion. Entries submitted by entrants who do not meet the eligibility requirements (including all requirements with respect to age and residence) are void.

IMPORTANT: If you participate via your wireless phone, message and data rates may apply. Please consult your wireless-service provider regarding its message and data pricing plans.

4. RANDOM DRAWING: On or about each date indicated in the chart above in Section 1, Administrator will select one (1) potential winner from among all eligible entries received during each Entry Period, for a total of eleven (11) potential winners. Each winner is deemed to be a potential winner, pending verification of the entrant's eligibility and compliance with these Official Rules as determined by Sponsor or Administrator, at their sole and absolute discretion. Canadian residents will be required to correctly answer a timed mathematical skill-testing question as further described in Section 6 before being declared a potential winner.

5. PRIZES, APPROXIMATE RETAIL VALUE ("ARV"), AND ODDS OF WINNING:

A. Prizes (11 total; 1 per Entry Period): Each prize is winner's choice of either a \$500 Amazon gift card or fifty thousand (50,000) Signature TailWins® points (each a "Prize"). The ARV of each Prize is \$500 USD / \$664.09 CAD. No more than eleven (11) Prizes (one [1] per Entry Period) will be awarded in the Promotion.

B. Total ARV: The total ARV of the prize available in this Promotion is \$5,500 USD / \$7,305.02 CAD*

* All currency conversions based on listed exchange rate as of February 4, 2020.

C. Odds of Winning/Limit: The odds of winning a Prize depend on the number of eligible entries received during each Entry Period. There is a limit of one (1) prize per person.

D. General: To receive and redeem TailWins® points, winner must sign up and join the Signature Flight Loyalty program (it is free to join). The points are subject to and will expire based on the same terms and conditions located here: <https://loyalty.signatureflight.com/#termsAndConditions>.

Amazon Gift Card: Restrictions apply, see amazon.com/gc-legal.

- 6. HOW TO CLAIM A PRIZE:** Each potential winner will be notified via e-mail by Sponsor or its authorized designee at the e-mail address provided at the time of entry. If a potential winner is a Canadian resident, before being declared a winner, he/she will be required to correctly answer a timed mathematical skill-testing questions without assistance, which will be provided with the email notification or the Prize will be forfeited. If a potential winner is disqualified, found to be ineligible or not in compliance with these Official Rules, declines to accept a Prize, or in the event that a potential winner fails to correctly complete the skill-testing question, within the deadline, the Prize may be forfeited, and in the Sponsor's sole discretion, the forfeited Prize may be awarded to an alternate winner, selected in a random drawing from among all remaining eligible entries, as determined by Sponsor in its sole discretion. If, after a good-faith attempt, Sponsor is unable to award or deliver a Prize, the Prize may not be re-awarded.

ALL FEDERAL, STATE, PROVINCIAL, TERRITORIAL, AND LOCAL TAXES IMPOSED ON THE ACCEPTANCE OF A PRIZE ARE SOLELY THE RESPONSIBILITY OF THE WINNERS.

Sponsor will attempt to notify the potential winners as set forth above, but Sponsor is not responsible for any undelivered emails, including without limitation e-mails that are not received because of a winner's privacy or spam filter settings which may divert any Promotion e-mail, including any winner notification e-mail, to a spam or junk folder. The right to receive a Prize is non-assignable, non-transferable and no Prize substitution or exchange will be allowed, except by Sponsor, who reserves the right to substitute a Prize of equal or greater value in case of unavailability of the Prize or force majeure, at Sponsor's sole and absolute discretion. All other costs and expenses not expressly set forth herein shall be solely the winner's responsibility. Prizes will be either e-mailed to winners at the e-mail address provided upon registration or be automatically added to winner's TailWins® account. Promotion Entities shall not be held responsible for any delays in awarding a Prize for any reason.

- 7. LIMITATION OF LIABILITY:** By participating in this Promotion, entrants agree that the Promotion Entities and each of their respective affiliates, subsidiaries, representatives, consultants, contractors, legal counsel, advertising, public relations, promotional, fulfillment and marketing agencies, website providers and each their respective officers, directors, stockholders, employees, representatives, designees and agents ("Released Parties") are not responsible for: (i) lost, late, incomplete, stolen, misdirected, postage due or undeliverable e-mail/text notifications or postal mail; (ii) any computer, telephone, satellite, cable, network, electronic or Internet hardware or software malfunctions, failures, connections, or availability; (iii) garbled, corrupt or jumbled transmissions, service provider/network accessibility, availability or traffic congestion; (iv) any technical, mechanical, printing or typographical or other error; (v) the incorrect or inaccurate capture of registration information or the failure to capture, or loss of, any such information; (vi) any error, omission, interruption, deletion, defect, delay in operation or transmission, communications line failure, technical error, theft or destruction or unauthorized access to the Promotion; (vii) any injury or damage, whether personal or property, to entrants or to any person's computer related to or resulting from participating in the Promotion and/or accepting a Prize; and (viii) entries that are late, forged, lost, misplaced, misdirected, tampered with, incomplete, deleted, damaged, garbled or otherwise not in compliance with the Official Rules. Further, the Promotion Entities are not responsible for any unanswered or undeliverable winner notifications.

By entering the Promotion, each entrant agrees: (i) to be bound by these Official Rules, including entry requirements; (ii) to waive any rights to claim ambiguity with respect to these Official Rules; (iii) to waive all of his/her rights to bring any claim, action or proceeding against any of the Released Parties in connection with the Promotion; and (iii) to forever and irrevocably agree to release and hold harmless each of the Released Parties from any and all claims, lawsuits, judgments, causes of action, proceedings, demands, fines, penalties, liability, costs and expenses (including, without limitation, reasonable attorneys' fees) that may arise in connection with: (a) the Promotion, including, but not limited to, any Promotion-related activity or element thereof, and the entrant's entries, participation or inability to participate in the Promotion; (b) the violation of any third-party privacy, personal, publicity or proprietary rights; (c) acceptance, attendance at, receipt, travel related to, participation in, delivery of, possession, defects in, use, non-use, misuse, inability to use, loss, damage, destruction, negligence or willful misconduct in connection with the use of a Prize (or any component thereof); (d) any change in the prizing (or any components thereof); (e) human error; (f) any wrongful, negligent, or unauthorized act or omission on the part of any of the Released Parties; (g) lost, late, stolen, misdirected, damaged or destroyed prizing (or any element thereof); or (h) the negligence or willful misconduct by entrant.

If, for any reason, the Promotion is not capable of running as planned, Sponsor reserves the right, at its sole and absolute discretion, to cancel, terminate, modify or suspend the Promotion and/or proceed with the Promotion, including the selection of a winner in a manner it deems fair and reasonable, including the selection of a winner from among eligible entries received prior to such cancellation, termination, modification or suspension. In no event will more than the stated number of Prizes be awarded. In the event that, due to technical, typographical, mechanical or other errors, there are more winners than are stated in these Official Rules, a random drawing among the claimants will be held to determine the winner. If for any reason, including but not limited to an administrative, printing, production, computer or other error or due to technical difficulties or incorrect announcements of any kind, more winning messages are distributed, or more Prizes are claimed than the stated number of Prizes to be awarded according to these Official Rules, the intended Prizes will be awarded in a random drawing from among all verified Prize claims received.

WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, EVERYTHING REGARDING THIS PROMOTION, INCLUDING THE PRIZES, IS PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NON-INFRINGEMENT.

- 8. DISPUTES: THIS PROMOTION IS GOVERNED BY, AND WILL BE CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH, THE LAWS OF THE STATE OF MICHIGAN, AND THE FORUM AND VENUE FOR ANY DISPUTE SHALL BE IN THE OAKLAND COUNTY, MICHIGAN. IF THE CONTROVERSY OR CLAIM IS NOT OTHERWISE RESOLVED THROUGH DIRECT DISCUSSIONS OR MEDIATION, IT SHALL THEN BE RESOLVED BY FINAL AND BINDING ARBITRATION ADMINISTERED BY JAMS IN ACCORDANCE WITH ITS ARBITRATION RULES AND PROCEDURES OR SUBSEQUENT VERSIONS THEREOF ("JAMS RULES"). THE JAMS RULES FOR SELECTION OF AN ARBITRATOR SHALL BE FOLLOWED, EXCEPT THAT THE ARBITRATOR SHALL BE EXPERIENCED AND LICENSED TO PRACTICE LAW IN MICHIGAN. ALL PROCEEDINGS BROUGHT PURSUANT TO THIS PARAGRAPH WILL BE CONDUCTED IN OAKLAND COUNTY, MICHIGAN. THE REMEDY FOR ANY CLAIM SHALL BE LIMITED TO ACTUAL DAMAGES, AND IN NO EVENT SHALL ANY PARTY BE ENTITLED TO RECOVER PUNITIVE, EXEMPLARY, CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES OR HAVE DAMAGES MULTIPLIED OR OTHERWISE INCREASED, INCLUDING ATTORNEYS' FEES OR OTHER SUCH RELATED COSTS OF BRINGING A CLAIM, OR TO RESCIND THIS AGREEMENT OR SEEK INJUNCTIVE OR ANY OTHER EQUITABLE RELIEF. ENTRANTS AGREE THAT THE RIGHTS**

AND OBLIGATIONS OF ANY ENTRANT AND/OR PROMOTION ENTITIES AND/OR ANY OTHER PARTY SHALL BE RESOLVED INDIVIDUALLY, WITHOUT RESORT TO ANY FORM OF CLASS ACTION. ANY DEMAND FOR ARBITRATION MUST BE FILED WITHIN ONE (1) YEAR FROM THE END OF THE PROMOTION PERIOD, OR THE CAUSE OF ACTION SHALL BE FOREVER BARRED.

FOR RESIDENTS OF QUEBEC. Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a Prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

- 9. PRIVACY:** Sponsor's Privacy Policy is available at https://www.signatureflight.com/policies-terms-and-conditions/Privacy-Policy?_ga=2.137802297.829411376.1576209092-546453399.1576209092.
- 10. PUBLICITY RIGHTS:** By participating in the Promotion and/or accepting a Prize, each entrant agrees to allow the Sponsor and/or the Sponsor's designee the perpetual right to use his/her name, address (city and state/province), biographical information, photos, picture, portrait, likeness, voice, and/or statements regarding the Promotion and/or Sponsor for promotion, trade, commercial, advertising and publicity purposes, at any time or times, in all media now known or hereafter discovered, including, but not limited to, live television, worldwide, on the World Wide Web and Internet, without notice, review or approval and without additional compensation, except where prohibited by law.
- 11. GENERAL:** Any attempted form of participation in this Promotion other than as described herein is void. Sponsor and Administrator reserve the right to disqualify any entrant found or suspected, in their sole and absolute discretion, to be tampering with the operation of the Promotion; to be acting in violation of these Official Rules; or to be acting in an unsportsmanlike manner or with the intent to disrupt the normal operation of this Promotion. Any attempted form of participation in this Promotion other than as in these Official Rules is void. If it is discovered that a person has registered or attempted to register more than once using multiple phone numbers, e-mail addresses, residential addresses, multiple identities, IP addresses, use of proxy servers, or like methods, all of that person's entries will be declared null and void and that person will not be awarded any Prize that he/she might have been entitled to receive. Any use of robotic, automatic, macro, programmed, third party or like methods to participate in the Promotion will void any attempted participation effected by such methods and the disqualification of the individual utilizing the same. Entrants and/or potential winners may be required to provide proof of identification and eligibility as required by Sponsor or Administrator. In the event of a dispute as to the identity of a winner, the winning entry will be declared made by the authorized account holder of the e-mail address submitted on the registration form associated with such entry. "Authorized account holder" is defined as the natural person who is assigned to an e-mail address by an Internet access provider, online service provider or other organization (e.g., business, educational institution) that is responsible for assigning email addresses for the domain associated with the submitted email address. Each entrant may be required to show proof of being an authorized account holder. **CAUTION: ANY ATTEMPT TO DELIBERATELY DAMAGE ANY WEBSITE OR UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE PROMOTION IS A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAWS. SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, THE SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO SEEK DAMAGES OR OTHER REMEDIES FROM ANY SUCH PERSON(S) RESPONSIBLE FOR THE ATTEMPT TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW.** If any provision of these Official Rules or any word, phrase, clause, sentence, or other portion thereof should be held unenforceable or invalid for any reason, then that provision or portion thereof shall be modified or deleted in such manner as to render the remaining provisions of these Official Rules valid and enforceable. The invalidity or unenforceability of any provision of these Official Rules

or the Prize documents will not affect the validity or enforceability of any other provision. No entrant shall have the right to modify or amend these Official Rules. Sponsor's failure to enforce any term of these Official Rules shall not constitute a waiver of that provision and such provision shall remain in full force and effect. All entries and/or materials submitted become the property of Sponsor and will not be returned. In the event of any conflict with any Promotion details contained in these Official Rules and Promotion details contained in any promotional materials (including but not limited to point of sale, television and print advertising, promotional packaging and other promotional media), the details of the Promotion as set forth in these Official Rules shall prevail.

12. WINNER LIST: For a copy of the winners list, interested individuals should mail a self-addressed stamped business envelope to: Winners List – Signature Flight Support Survey Promotion, P.O. Box 251328, West Bloomfield, MI 48325, USA. Winner List requests must be received no later than March 1, 2021.

© 2020 Signature Flight Support LLC. All rights reserved.

PROMOTION SONDAGE SIGNATURE FLIGHT SUPPORT

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER, GAGNER OU RÉCLAMER UN PRIX. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER D'UN PARTICIPANT.

LA PROMOTION EST RÉSERVÉE AUX RÉSIDENTS LÉGALEMENT AUTORISÉS DES 50 ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, DU DISTRICT DE COLUMBIA, ET DU CANADA QUI SONT ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS OU ONT ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR LIEU, PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION.

LA PROMOTION EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LA RESTREINT.

La Promotion Sondage Signature Flight Support (la « Promotion ») est commanditée par Signature Flight Support LLC (le « Commanditaire »), 13485 Veterans Way, Suite 600, Orlando, FL 32827, et administrée par Prize Logic, LLC (l'« Administrateur »), 25200 Telegraph Road, Suite 405, Southfield, MI 48033, USA.

13. DATES ET HEURES DE LA PROMOTION : La Promotion commencera le 18 février 2020 à 12 heures (midi) heure de l'Est (« HE ») pour se terminer le 31 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « Période de la Promotion ») et se déroulera sur onze (11) périodes de participation (chacune étant une « Période de participation ») comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Période d'inscription	Date et heure de début	Date de fin (à 23 h 59 min 59 s, HE)	Envois par courrier pris en compte en fonction de leur date d'oblitération	Les envois par courrier doivent être reçus dans les délais	Date de tirage approximative
1	18 février 2020 à minuit HE	29 février 2020	29 février 2020	10 mars 2020	11 mars 2020
2	1 ^{er} mars 2020 à minuit HE	31 mars 2020	31 mars 2020	10 avril 2020	13 avril 2020
3	1 ^{er} avril 2020 à minuit HE	30 avril 2020	30 avril 2020	11 mai 2020	12 mai 2020
4	1 ^{er} mai 2020 à minuit HE	31 mai 2020	1 ^{er} juin 2020	10 juin 2020	11 juin 2020
5	1 ^{er} juin 2020 à minuit HE	30 juin 2020	30 juin 2020	10 juillet 2020	13 juillet 2020
6	1 ^{er} juillet 2020 à minuit HE	31 juillet 2020	31 juillet 2020	10 août 2020	11 août 2020

7	1 ^{er} août 2020 à minuit HE	31 août 2020	31 août 2020	10 septembre 2020	11 septembre 2020
8	1 ^{er} septembre 2020 à minuit HE	30 septembre 2020	30 septembre 2020	10 octobre 2020	12 octobre 2020
9	1 ^{er} octobre 2020 à minuit HE	31 octobre 2020	31 octobre 2020	10 novembre 2020	11 novembre 2020
10	1 ^{er} novembre 2020 à minuit HE	30 novembre 2020	30 novembre 2020	10 décembre 2020	11 décembre 2020
11	1 ^{er} décembre 2020 à minuit HE	31 décembre 2020	31 décembre 2020	11 janvier 2021	12 janvier 2021

Les bulletins de participation non gagnants **ne seront pas** reportés sur les Périodes de participation subséquentes. L'horloge de l'ordinateur de l'Administrateur fera foi au titre de la Promotion.

14. ADMISSIBILITÉ : La Promotion ne s'adresse qu'aux résidents légalement autorisés des cinquante (50) États des États-Unis, du District de Columbia et du Canada qui sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur lieu, province ou territoire de résidence au moment de leur participation. Les employés, dirigeants, administrateurs, représentants et agents du Commanditaire, de l'Administrateur et de chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, les « Entités liées à la Promotion ») ainsi que chacun des membres de leur famille proche (c. -à-d. leur conjoint(e), leurs parents, leurs enfants, leurs frères et sœurs et les conjoints de ceux-ci, ainsi que les membres de leur belle-famille, quel que soit le lieu de résidence de ces personnes) et les personnes qui résident avec eux, qu'elles leur soient apparentées ou non, ne peuvent pas participer à la Promotion ni gagner de Prix. Les lois et règlements fédéraux, étatiques, provinciaux, territoriaux et locaux s'appliquent, le cas échéant. Le Concours est nul là où la loi l'interdit ou le restreint. La participation constitue l'acceptation entière et inconditionnelle par le participant du présent Règlement officiel, ainsi que des décisions du commanditaire et de l'administration, lesquelles sont définitives et exécutoires pour toute question liée à la présente promotion. L'obtention d'un prix est assujettie au respect de toutes les exigences énoncées dans les présentes. Toutes les participations deviennent la propriété exclusive du commanditaire. Aucun accusé de réception ne sera envoyé, et les participations ne seront pas retournées. Aux fins de la présente promotion, l'adresse de résidence et l'adresse de courriel d'un participant seront l'adresse géographique et l'adresse électronique fournies au moment de sa participation. Les participants ne seront pas autorisés à modifier leur adresse géographique ni leur adresse électronique.

15. COMMENT PARTICIPER À LA PROMOTION : Il y a deux (2) façons de participer à la Promotion :

A. Faire un achat et obtenir un code : Pendant la Période de la Promotion, un participant admissible peut acheter des produits ou services dans un établissement de Signature Flight Support F.B.O. (un « Achat admissible ») et recevoir un code (le « Code ») qui sera inscrit sur sa facture. Si le participant est membre du programme de fidélité et qu'il a accepté de recevoir les courriels commerciaux du Commanditaire, il recevra un courriel (le « Courriel d'invitation ») l'invitant à participer. Dès lors, le participant pourra soit se rendre sur le site www.signatureflight.com/survey (le « Site Web ») ou suivre les liens et

consignes figurant dans le Courriel d'invitation. Lors de sa première visite sur le Site Web, le participant devra remplir et envoyer le formulaire d'inscription en y inscrivant les renseignements demandés par le Commanditaire, y compris, notamment : son adresse courriel, son nom complet, le numéro de téléphone où il peut être joint pendant la journée et sa date de naissance. Le participant devra aussi accepter le présent Règlement officiel. Si le participant n'a pas reçu de Courriel d'invitation, il devra également saisir le Code inscrit sur la facture de son Achat admissible. Lors de ses visites subséquentes, le participant n'aura qu'à saisir son adresse de courriel. Ensuite, le participant devra suivre les liens et consignes pour remplir un sondage. Après avoir envoyé les renseignements demandés et répondu au sondage, le participant recevra automatiquement une (1) participation au titre de la Période de participation applicable.

B. Participation par la poste sans achat : Pour pouvoir participer sans effectuer d'achat, le participant peut écrire à la main son nom complet (pas d'initiales), son adresse de courriel correcte, son adresse géographique (les B.P. ne sont pas acceptées), sa ville, sa province/son territoire, son code postal, son numéro de téléphone et sa date de naissance (MM/JJ/AAAA) sur une carte de 3,5 po x 5 po (qui constituera sa « Participation par courrier ») et l'envoyer dans une enveloppe suffisamment affranchie à Signature Flight Support Survey Promotion, PO Box 251328, West Bloomfield, MI 48325. Une Participation par la poste équivaut à une (1) participation. Tout participant peut envoyer quatre (4) participations au maximum pendant une Période de participation. En utilisant cette méthode de participation, le participant bénéficiera d'une (1) participation au titre de la Période de participation concernée.

Toutes les Participations par la poste doivent être oblitérées et reçues au plus tard à la date d'échéance de chaque Période de participation indiquée dans le tableau de la Section 1. Les Participations par la poste devront être écrites à la main et lisibles. Les Participations par la poste qui ont été reproduites par un moyen mécanique, qui n'ont pas été suffisamment affranchies ou qui ont été envoyées en nombre excédant les limites énoncées ci-dessous ne seront pas acceptées. Les Participations par la poste qui ne mentionnent pas une adresse lisible et vérifiable seront réputées incomplètes et non valables.

Limite : Quelle que soit sa méthode de participation, tout participant pourra prétendre à quatre (4) participations maximum par Période de participation. Si le nombre de participations reçues de la part de la même personne, ou depuis le même numéro de téléphone et/ou la même adresse de courriel est supérieur au nombre indiqué ci-dessus, les participations pourront être annulées à la seule discrétion du Commanditaire. Il est interdit aux participants d'utiliser plus d'une (1) adresse de courriel ou plusieurs identités. S'il est avéré ou s'il y a des raisons de suspecter qu'un participant a utilisé plus d'une adresse de courriel ou plusieurs identités pour participer à la Promotion, ledit participant pourra être disqualifié et n'être plus admissible à gagner un prix à la seule discrétion du Commanditaire. Les tentatives subséquentes de la même personne pour soumettre plusieurs participations en recourant à des coordonnées, comptes ou autres éléments multiples ou faux pourra entraîner la disqualification de ladite personne. Les participations générées par le biais d'un script, de programmes informatiques, de macros, ou de moyens automatisés, robotiques ou autres seront nulles et pourront être disqualifiées. Les participations dépassant les limites susmentionnées, incomplètes, illisibles, corrompues, endommagées, détruites, falsifiées, fausses, perdues, en retard, mal libellées, trompeuses ou ne respectant pas, par ailleurs, le Règlement officiel, pourront être disqualifiées de la Promotion à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Les participations soumises par des participants

qui ne respectent pas les critères d'admissibilité (en particulier les exigences en matière d'âge et de résidence) seront nulles.

IMPORTANT : Si vous participez au moyen d'un téléphone mobile, des frais de messagerie et de données peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre fournisseur de service mobile pour connaître ses plans tarifaires de services de messagerie et de données.

16. TIRAGE AU SORT : Aux environs des dates indiquées dans le tableau ci-dessus dans la Section 1, l'Administrateur sélectionnera au hasard un (1) gagnant potentiel parmi les participations admissibles reçues au cours de chaque Période de participation, soit, au total, onze (11) gagnants potentiels. Chaque gagnant est réputé être un gagnant potentiel jusqu'à ce que la vérification de son admissibilité et de sa conformité au présent Règlement officiel soit faite, selon ce que déterminera le commanditaire à son entière discrétion. Les résidents canadiens devront répondre correctement à une question réglementaire d'habileté mathématique, ainsi qu'il est décrit en détail à la section 6, avant d'être déclarés gagnants potentiels.

17. PRIX, VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE («VDA») ET CHANCES DE GAGNER :

E. Prix (11 au total; 1 par Période de participation) : Pour chaque prix, le gagnant aura le choix entre une carte-cadeau Amazon de 500 \$ ou cinquante mille (50 000) points Signature TailWins® (chacune de ces options constituant un « Prix »). La VDA de chaque Prix est de 500 USD soit 664,09 CAD. Un maximum de onze (11) Prix (soit un [1] par Période de participation) sera attribué dans le cadre de la Promotion.

F. VDA totale : La VDA totale des prix disponibles dans le cadre de la Promotion est de 5 500 USD, soit 7 305,02 CAD*.

* Toutes les conversions de devises ont été faites en fonction du taux de change du 4 février 2020.

G. Chances de gagner et limites : Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues au cours de chaque Période de participation. Limite d'un (1) prix par personne.

H. Généralités : Pour recevoir et utiliser ses points TailWins®, le gagnant devra s'inscrire au programme de fidélité Signature Flight Loyalty (l'inscription est gratuite). Les points sont subordonnés à une date d'échéance en vertu des conditions stipulées ici : <https://loyalty.signatureflight.com/#termsAndConditions>.

Carte-cadeau Amazon : Certaines restrictions s'appliquent. Cf. amazon.com/gc-legal.

18. COMMENT RÉCLAMER UN PRIX : Chaque gagnant potentiel sera avisé par courriel par le Commanditaire ou son représentant autorisé à l'adresse de courriel fournie au moment de son inscription. Si le gagnant potentiel est un résident du Canada, il devra, avant d'être déclaré gagnant, répondre correctement, sans aide extérieure et dans un certain délai à une question mathématique réglementaire qui figurera dans l'avis qui lui sera envoyé par courriel, à défaut de quoi le Prix sera annulé. Si le gagnant potentiel est disqualifié, réputé inadmissible ou en infraction avec le présent Règlement officiel, s'il renonce à un Prix ou ne s'il ne répond pas correctement à la question mathématique réglementaire dans le délai prévu, le Prix pourra être perdu pour le participant, et le Commanditaire pourra, à son entière discrétion, attribuer le Prix à un autre gagnant choisi au hasard

parmi les participations admissibles restantes. Si le Commanditaire est dans l'incapacité d'attribuer ou de livrer un Prix après avoir tenté de le faire en toute bonne foi, le Prix ne pourra pas être réattribué.

LES GAGNANTS SONT SEULS REDEVABLES DE L'ENSEMBLE DES TAXES FÉDÉRALES, PROVINCIALES, TERRITORIALES, D'ÉTAT ET LOCALES IMPOSÉES SUR LE PRIX ACCEPTÉ.

Le Commanditaire tentera d'aviser le gagnant potentiel comme décrit ci-dessus mais il décline toute responsabilité relativement aux courriels non délivrés, y compris, sans s'y limiter, les courriels qui ne seraient pas reçus du fait que les réglages du logiciel de courrier électronique du participant dirigerait les courriels liés à la Promotion, dont le courriel d'avis au gagnant, vers la boîte des pourriels/courriels indésirables. Le droit de recevoir un Prix est incessible et non transférable. Il est interdit de demander la substitution d'un Prix ou de l'échanger, étant entendu que le Commanditaire se réserve le droit de remplacer tout Prix par un Prix de valeur équivalente ou supérieure si le Prix initial est indisponible ou en cas de force majeure, et ce, à son entière et absolue discrétion. L'ensemble des frais et des dépenses non expressément précisés dans les présentes relèveront de la responsabilité du gagnant. Les Prix seront soit envoyés aux gagnants par courriel, à l'adresse de courriel indiquée lors de leur inscription, soit automatiquement ajouté à leur compte TailWins®. Les Entités liées à la Promotion ne sauraient être tenues responsables des éventuels retards dans l'attribution d'un Prix, quelles qu'en soient les raisons.

19. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En participant à cette Promotion, les participants acceptent que les Entités liées à la Promotion et chacun de leurs affiliés, filiales, représentants, consultants, entrepreneurs, conseillers juridiques, publicitaires, agences de relations publiques, de promotion, d'exécution et de marketing, et fournisseurs de sites Web respectifs, ainsi que chacun des dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, représentants, personnes désignées et agents de ceux-ci (les « Parties exonérées ») ne soient pas responsables de ce qui suit : (i) le courrier envoyé par la poste, et les notifications, courriels ou messages textes perdus, en retard, incomplets, volés, mal acheminés, non affranchis ou non livrables; (ii) les défaillances de tout ordinateur, téléphone, satellite, câble, réseau, matériel Internet, logiciel, connexion ou leur indisponibilité; (iii) les transmissions brouillées, corrompues ou confuses, l'impossibilité d'accéder à un fournisseur de services/réseaux, l'indisponibilité ou la congestion du trafic; (iv) les éventuelles erreurs techniques, mécaniques, de programmation, d'impression, de typographie ou autres; (v) la saisie incorrecte ou inexacte des renseignements d'inscription, leur omission ou leur perte; (vi) les éventuels retards en matière de fonctionnement ou de transmission, erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défaillances, pannes du réseau de communication, erreurs techniques, vols, destructions ou accès non autorisés à la Promotion; (vii) les éventuels préjudices corporels ou matériels affectant un participant, un bien personnel ou l'ordinateur d'une personne, qui découleraient de la participation à la Promotion et/ou de l'acceptation d'un Prix; (viii) les bulletins de participation en retard, falsifiés, perdus, égarés, mal acheminés, trafiqués, incomplets, supprimés, endommagés, brouillés ou par ailleurs non conformes au Règlement officiel. En outre, les Entités liées à la Promotion ne sauraient être tenues responsables du fait qu'un gagnant ne peut recevoir son avis au gagnant ou ne peut y répondre.

En participant à la Promotion, chaque participant accepte : (i) d'être lié par le présent Règlement officiel, dont les conditions de participation; (ii) de renoncer à tout droit d'arguer que le présent Règlement officiel est ambigu; (iii) de renoncer à tous ses droits de formuler une réclamation, ou d'entamer une action ou une procédure en justice contre l'une quelconque des Parties exonérées eu égard à la Promotion, et d'exonérer à tout jamais et irrévocablement chacune des Parties exonérées et de les tenir franches eu égard à l'ensemble des préjudices, réclamations, procès, jugements, causes d'action, procédures, demandes, amendes, pénalités, responsabilités et frais (dont, notamment, les honoraires d'avocat raisonnables) susceptibles de découler des éléments suivants :

(a) la Promotion, et notamment toute activité liée à la Promotion ou tout élément de celle-ci, et les inscriptions du participant, sa participation à la Promotion ou son incapacité à participer à la Promotion; (b) la violation des droits de confidentialité, personnels, de publicité ou de propriété de tiers; (c) l'acceptation, le fait d'assister, la réception, les déplacements, la participation, la livraison, la possession, les défauts, l'utilisation, la non-utilisation, l'utilisation abusive, l'incapacité d'utiliser, la perte, les dommages, la destruction, la négligence ou l'inconduite délibérée dans le cadre de l'utilisation d'un Prix (ou de tout élément de celui-ci); (d) toute modification du Prix (ou de tout élément de celui-ci); (e) toute erreur humaine; (f) tout acte ou toute omission injustifié(e), négligent(e) ou non autorisé(e) de la part de l'une quelconque des Parties exonérées; (g) tout Prix intégralement ou partiellement perdu, retardé, volé, mal acheminé, endommagé ou détruit; (h) la négligence ou l'inconduite délibérée du participant.

Si, pour une raison quelconque, la Promotion ne peut pas se dérouler comme prévu, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre la Promotion (et/ou de poursuivre la Promotion), notamment la sélection des gagnants, d'une façon qu'il estime juste et raisonnable, y compris la sélection d'un gagnant parmi les participations admissibles reçues avant ladite annulation, résiliation, modification ou suspension. En aucun cas le Commanditaire n'octroiera plus que le nombre indiqué de Prix. Si, en raison d'erreurs techniques, typographiques, mécaniques ou autres, le nombre des gagnants dépasse le nombre prévu par le Règlement officiel, un tirage au sort sera organisé parmi les participants réclamant le prix afin de déterminer le gagnant. Si, pour une raison quelconque, par exemple, une erreur administrative, d'impression, de production, informatique ou autre, ou si, suite à des difficultés techniques ou à une annonce erronée, un nombre excessif d'avis aux gagnants est envoyé faisant que le nombre de Prix réclamés est supérieur au nombre initialement prévu par le Règlement officiel, les Prix initialement prévus seront attribués par tirage au sort parmi toutes les demandes de Prix reçues ayant fait l'objet d'une vérification.

SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PRÉSENT CONCOURS, Y COMPRIS LES PRIX, SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE AUCUNE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UNE FIN PRÉCISE OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

20. DIFFÉRENDS : LA PRÉSENTE PROMOTION EST RÉGIE ET INTERPRÉTÉE EN VERTU DES LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN, ET LES TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGE SERONT LES TRIBUNAUX DU COMTÉ D'OAKLAND (MICHIGAN). SI LE LITIGE OU LA RÉCLAMATION N'EST PAS AUTREMENT RÉSOLU PAR DES DISCUSSIONS DIRECTES OU LA MÉDIATION, IL SERA SOUMIS À L'ARBITRAGE DÉFINITIF ET CONTRAIGNANT DE JAMS, CONFORMÉMENT À SES RÈGLES ET PROCÉDURES D'ARBITRAGE ACTUELLES OU ULTÉRIEURES (LES « RÈGLES DE JAMS »). LES RÈGLES DE JAMS S'APPLIQUANT AU CHOIX D'UN ARBITRE DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES, ÉTANT ENTENDU QUE L'ARBITRE DEVRA ÊTRE EXPÉRIMENTÉ EN LA MATIÈRE ET HABILITÉ À EXERCER LE DROIT DANS L'ÉTAT DU MICHIGAN. TOUTES LES POURSUITES ENTAMÉES AU TITRE DE CE PARAGRAPHE DEVRONT SE DÉROULER DANS LE COMTÉ D'OAKLAND, MICHIGAN. LE RECOURS POUR TOUTE RÉCLAMATION SERA LIMITÉ AUX DOMMAGES-INTÉRÊTS RÉELS, ET EN AUCUN CAS LES PARTIES NE SERONT AUTORISÉES À DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, EXEMPLAIRES, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, OU À OBTENIR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS MULTIPLIÉS OU AUTREMENT AUGMENTÉS, Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT OU AUTRES FRAIS DÉCOULANT DE TOUTE RÉCLAMATION, NI À RÉVOQUER CETTE ENTENTE, NI À TENTER D'OBTENIR UNE INJONCTION OU UN AUTRE RECOURS ÉQUITABLE. LES PARTICIPANTS ACCEPTENT QUE TOUT LITIGE DÉCOULANT

DES DROITS ET DES OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS OU DES ENTITÉS LIÉES AU CONCOURS OU DE TOUTE AUTRE PARTIE SOIT RÉGLÉ DE MANIÈRE INDIVIDUELLE, SANS USER D'UNE FORME QUELCONQUE DE RECOURS COLLECTIF. TOUTE DEMANDE D'ARBITRAGE DEVRA ÊTRE EFFECTUÉE DANS UN DÉLAI D'UN (1) AN À COMPTER DU JOUR OÙ LA CAUSE D'ACTION SERA SURVENUE, À DÉFAUT DE QUOI LA CAUSE D'ACTION SERA RÉPUTÉE CADUQUE.

POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC. Tout litige afférent à la conduite ou à l'organisation d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour que celle-ci tranche la question. Tout litige concernant la remise d'un Prix pourra être soumis à la Régie dans le seul but de permettre aux parties de parvenir à un accord.

- 21. RESPECT DE LA VIE PRIVÉE :** La Politique de confidentialité du Commanditaire peut être consultée sur https://www.signatureflight.com/policies-terms-and-conditions/Privacy-Policy?_ga=2.137802297.829411376.1576209092-546453399.1576209092.
- 22. DROITS DE PUBLICITÉ :** En participant à la Promotion et/ou en acceptant un Prix, chaque participant concède au Commanditaire et/ou au représentant désigné du Commanditaire le droit perpétuel d'utiliser ses nom, adresse (ville et province/territoire), renseignements biographiques, photos, images, portraits, voix et/ou déclarations concernant la Promotion et/ou le Commanditaire à des fins de promotion, de commerce et de publicité, à tout moment et dans l'ensemble des médias existants et à venir, y compris, notamment, à la télévision en direct, à l'échelle mondiale, et sur Internet, et ce, sans préavis, examen ou approbation ni rémunération additionnelle, sauf si la loi l'interdit.
- 23. GÉNÉRALITÉS :** toute tentative de participation à ce Concours autre que celle décrite aux présentes sera nulle et non avenue. Le Commanditaire et l'Administrateur se réservent le droit de disqualifier tout participant qu'ils jugent responsable ou soupçonnent, à leur entière et absolue discrétion, d'avoir trafiqué le fonctionnement du Concours, enfreint le présent Règlement officiel ou agi de manière déloyale ou avec l'intention de perturber le fonctionnement normal du Concours. Toute tentative de participation à ce Concours autre que celle décrite dans le présent Règlement officiel sera nulle et non avenante. Si l'on découvre ou soupçonne qu'une personne a participé ou tenté de participer à plusieurs reprises à la Promotion en utilisant plusieurs numéros de téléphone, adresses de courriel, adresses résidentielles, identités, adresses IP, serveurs mandataires ou méthodes semblables, toutes les participations de ladite personne seront déclarées nulles et non avenues, et ladite personne ne recevra pas le Prix auquel elle aurait pu prétendre. Le fait d'utiliser une méthode robotique, automatisée, programmée, macro, tierce ou autre pour participer au Concours annulera toute tentative de participation effectuée par ce type de méthode et entraînera la disqualification de la personne qui l'aura utilisée. Les participants et/ou gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir une preuve d'identité et d'admissibilité si le Commanditaire ou l'Administrateur le demande. En cas de litige quant à l'identité d'un gagnant, la participation gagnante sera celle du titulaire autorisé du compte de courriel utilisé pour envoyer le bulletin de participation concerné. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique ayant reçu une adresse de courriel attribuée par son fournisseur d'accès à Internet ou par son fournisseur de services en ligne, ou par tout autre organisme (p. ex. une entreprise ou un établissement d'enseignement) chargé d'attribuer des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel utilisée lors de l'inscription. Chaque participant pourra se voir demander la preuve qu'il est bien le détenteur autorisé du compte. **ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB OU DE NUIRE AU BON DÉROULEMENT DU CONCOURS CONSTITUE UNE INFRACTION EN VERTU DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU**

D'AUTRES INDEMNITÉS DE LA PART DE LA OU DES PERSONNES RESPONSABLES DE CETTE TENTATIVE, ET CE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement officiel ou l'un ou l'autre des termes, expressions, clauses, phrases ou encore si une des autres parties dudit Règlement officiel sont jugés non exécutoires ou non valides pour une raison quelconque, cette disposition ou la partie concernée de celle-ci devra être modifiée ou supprimée de façon à rendre le reste des dispositions du Règlement officiel valides et exécutoires. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement officiel ou de tout document associé aux prix n'aura aucun effet sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Aucun participant n'est autorisé à modifier le présent Règlement officiel. Le fait, par le Commanditaire, de ne pas faire appliquer une quelconque modalité du présent Règlement officiel ne constitue en aucun cas une renonciation à cette disposition, et cette disposition demeure valide et en vigueur. L'ensemble des participations ou documents soumis devient la propriété du Commanditaire et ne sera pas retourné. En cas de conflit concernant les éléments du Concours énoncés dans le présent Règlement officiel et la description du Concours contenue dans le matériel publicitaire relatif à celui-ci (y compris, mais sans s'y limiter, aux points de vente, à la télévision, à la publicité imprimée, à l'emballage promotionnel et aux autres médias publicitaires), la description du Concours contenue dans le présent Règlement officiel prévaudra.

24. LISTE DES GAGNANTS : Toute personne désireuse d'obtenir la liste des gagnants des prix devra envoyer une enveloppe de format commercial adressée et affranchie à :Winners List – Signature Flight Support Survey Promotion, P.O. Box 251328, West Bloomfield, MI 48325, USA. Les demandes de listes des gagnants devront avoir été reçues au plus tard le 1^{er} mars 2021.

© 2020 Signature Flight Support LLC. Tous droits réservés.